

Direction de la Santé Publique  
Sous-direction santé des enfants, parentalité, santé sexuelle

**2023 DSP 2** Dotations (1 971 178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 20e)

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Paris a souhaité renforcer son implication dans le champ de la santé en créant en avril 2022 la nouvelle Direction de la Santé Publique, qui rassemble l'ensemble des compétences et missions exercées par la Ville dans le domaine de la santé et réunit près de 1 350 agents travaillant au sein des services de protection maternelle et infantile, de santé scolaire, au sein de centres de santé, médico-sociaux, de vaccination ou de santé sexuelle, au sein du service parisien de santé environnementale ou encore au sein des équipes de promotion de la santé et de la réduction des risques.

Les objectifs de cette nouvelle direction visent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, à l'amélioration de l'offre et des parcours de soins offerts aux Parisien.ne.s, à la promotion d'un environnement favorable à la santé ou en encore à la meilleure anticipation et gestion des crises sanitaires.

Un nouveau Pôle Santé Sexuelle a été créé afin de renforcer, donner de la lisibilité à cette politique publique et permettre le rapprochement des centres de planification familiale (CPEF) et des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites et des IST (CeGIDD) au sein d'un même service, s'appuyant sur la loi de février 2022 relative à la protection de l'enfance faisant évoluer la dénomination des CPEF en Centres de Santé Sexuelle.

Ce nouveau Pôle a pour objectif de développer et de coordonner une offre de santé sexuelle globale dans l'ensemble des **24 Centres de Santé Sexuelle agréés par la Ville de Paris**, de définir une feuille de route parisienne en santé sexuelle partagée avec les acteurs de terrain et de faire vivre le réseau partenarial sur l'ensemble du territoire parisien.

Les 24 centres de santé sexuelle sont gérés par :

- **La Ville de Paris** directement en régie pour 6 centres (Belleville, Cavé, Curnonsky, Paris Centre, Ridder, Tessier) ;
- **L'AP-HP en délégation pour 8 centres** (Bichat, Cochin, Georges Pompidou, Lariboisière, Pitié-Salpêtrière, Robert Debré, Saint-Louis, Tenon) ;

- **Par des organismes de droit privé à but non lucratif en délégation pour 10 centres** (Estrelia, Fondation Santé des Étudiants de France, Groupement de Coopération Sanitaire Les Bluets, Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville, Institut Alfred Fournier, Mouvement Français pour le Planning Familial, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, Œuvre de Secours aux Enfants).

Chaque année, le Conseil de Paris fixe le montant de la dotation de fonctionnement des 10 Centres de Santé Sexuelle en délégation à des organismes de droit privé, sur la base des budgets prévisionnels nécessaires au fonctionnement de ces structures et de l'activité réalisée l'année précédente et notamment des éventuels excédents d'exercice à reprendre. Un dialogue de gestion entre associations et la Direction de la Santé Publique permet de déterminer la dotation pour l'année à venir. Le présent projet de délibération a pour objet de fixer, pour 2023, le montant de ces dotations de fonctionnement, ainsi que d'autoriser la signature d'avenants aux conventions pour prolonger d'un an leur exécution.

## **I. Les missions des Centres de Santé Sexuelle (CSS) et leur mode de financement pour les gestionnaires de droit privé en délégation <sup>1</sup>**

Cette compétence légale relève des Départements et recouvre la mise en place des activités suivantes :

- Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, la contraception, la sexualité et la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- Entretiens individuels de conseil conjugal tels que les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse ou relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une IVG, la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale ;
- Diffusion d'informations collectives de prévention organisées dans les centres ou à l'extérieur portant sur la sexualité, l'éducation familiale et la préparation des jeunes à la vie de couple et à la fonction parentale.

Le Code de la santé publique prévoit que ces activités peuvent être exercées par les Départements en régie ou déléguées dans le cadre de conventions.

## **II. Perspectives de développement de l'activité des Centres de Santé Sexuelle (CSS) en délégation :**

Historiquement dévolus aux missions de planification familiale, l'évolution des CPEF en Centres de Santé Sexuelle nécessite d'accompagner les équipes vers une offre de santé sexuelle plus globale à destination des publics reçus. La Ville de Paris étant fortement engagée en ce sens, les axes suivants sont en cours de déploiement :

- Renforcer l'offre d'IVG instrumentale** (en anesthésie locale) au sein des CSS. Dès mai 2023, le centre géré par le GOSB (20<sup>e</sup>) proposera cette possibilité aux patientes qui le souhaitent dans son centre de santé attendant;
- Développer une offre de contraception masculine** pour répondre aux demandes croissantes des hommes sur ce volet ;
- Proposer une offre de dépistage rapide du VIH et des IST** (infections sexuellement transmissibles) dans l'ensemble des CSS en délégation via des TROD (test rapide d'orientation diagnostique VIH, VHB, VHC) et des autotests du VIH ;
- Déployer une offre de téléconsultation** en santé sexuelle ;

---

<sup>1</sup> Les missions, l'organisation et le fonctionnement des CSS sont prévus aux articles L.2311-1 et suivants et R.2311-7 et suivants du Code de la Santé Publique

- Faciliter le parcours vaccinal et renforcer les possibilités de vacciner** le public en CSS (en particulier HPV, VHB mais aussi la mise à jour du calendrier vaccinal) ;
- Développer l'offre de consultations pour la prescription et l'observance **de la Prophylaxie Pré Exposition au VIH (PrEP)**, faciliter l'accès **au Traitement Post Exposition (TPE)** ;
- Renforcer les compétences des équipes sur l'accueil des publics prioritaires** (jeunes, personnes sous main de justice, personnes en situation de handicap, personnes en situations de prostitution / travail du sexe, populations LGBTQI+ et notamment l'accompagnement des personnes en transition de genre, populations migrantes, populations en situation de vulnérabilité sociale) ;
- Faciliter le repérage, la prise en soins des personnes confrontées à des violences ainsi que l'orientation** vers les dispositifs d'accompagnement en psycho trauma développés sur le territoire.

Par ailleurs, il est à noter que la MGEN, actuellement gestionnaire d'un centre de santé sexuelle dans le 15<sup>e</sup> a fait part de son souhait d'arrêter cette activité à la fin de l'année 2023. Des réflexions sont en cours pour la reprise de cette activité.

### III. Le montant des dotations de fonctionnement 2023 :

Compte-tenu de l'analyse des éléments financiers et d'activité présentés par les organismes gestionnaires et des objectifs définis pour 2023 pour chaque centre, je vous propose de fixer la participation de la Ville de Paris de la façon suivante :

<b>Organismes gestionnaires</b>	<b>Nom et adresse du CSS</b>	<b>Rappel des dotations 2022</b>	<b>Montants 2023</b>
Estrelia	CSS - 9 rue des Bluets Paris 11e	218 530 €	225 265 €
Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)	CSS Colliard - 4, rue Quatrefages Paris 5e	116 528 €	159 372 €
Groupe de Coopération Sanitaire Les Bluets	CSS Les Bluets-Trousseau - 6, rue Lasso Paris 12 <sup>e</sup>	452 139 €	484 098 €
Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (GOSB)	CSS Belleville - 27 rue Levert Paris 20e	192 867 €	229 464 €
Institut Alfred Fournier (IAF)	CSS 25, boulevard Saint-Jacques Paris 14e	80 203 €	89 785 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPPF)	CSS Vivienne : 10, rue Vivienne Paris 2e, CSS Hittorf : 2, rue Hittorf Paris 10e, CSS Masséna : 94, boulevard Masséna Paris 13 <sup>e</sup>	595 626 €	654 219 €
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)	CSS 178 rue de Vaugirard Paris 15 <sup>e</sup>	91 912 €	73 530 €
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)	CSS Georges Levy – 4, rue Santerre Paris 12e	57 542 €	55 445 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 805 347 €</b>	<b>1 971 178 €</b>

Il est à noter que l'augmentation des dotations 2023 intègre :

- L'application des mesures de revalorisations salariales du Ségur de la santé aux professionnels de santé et aux conseillères conjugales et familiales pour un montant de 60 794 € ;
- L'application de la hausse de la valeur du point d'indice de la convention collective de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne ;
- Une hausse des moyens généraux des CSS liée à l'inflation.

La dépense globale de fonctionnement est de **1 971 178 euros** pour les dix centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**